

## La direction des Trésoreries précise

Suite aux propos parus dans notre édition d'hier sur le mouvement de contestation de la réforme des Finances publiques, la direction départementale a tenu à faire savoir, comme elle avait pu l'exprimer dans notre édition du 24 juillet, que la concertation se poursuit. *« Nous recueillons tous les avis, aussi bien en interne qu'en externe, en particulier auprès des élus, les buts étant qu'à la fin de la concertation on ait une évolution de la carte d'origine »*, a fait savoir Pascal Lavoué, administrateur général de Seine-Maritime. Parmi les modifications prévues, la trésorerie du centre hospitalier du Havre sera désormais gérée à Bolbec, alors que les services fiscaux, y compris pour les habitants de Bolbec, seront regroupés au Havre, et non l'inverse comme indiqué hier.

### Un paiement discret, même chez les buralistes

Les représentants du personnel évoquaient dans notre article le paiement des impôts chez les buralistes, possible à compter du 1er juillet 2020. *« Ce réseau a été retenu suite à un appel d'offres public avec un partenariat avec la Française des Jeux, précise Pascal Lavoué. C'est intéressant pour le contribuable, car les buralistes représentent 4700 points de contact de proximité, soit 1600 de plus que la Direction générale des Finances publiques. »* Les syndicalistes se disaient surtout inquiets d'une perte de confidentialité. *« Il faut se rassurer, nous sommes attachés dans cette maison au secret fiscal. Chez les buralistes, il sera uniquement possible de payer, en espèces ou par carte bancaire. Ils n'auront en aucun cas accès au dossier fiscal. Si un usager désire obtenir des renseignements, ou un délai de paiement, ce sera toujours un agent qui sera compétent. Cela reste relativement discret. Rappelons que l'on peut déjà à l'heure actuelle payer les amendes chez les buralistes et nous en avons de très très bons retours. Là aussi on est dans de la discrétion. »*